Lourdes peines pour un réseau d'immigration clandestine afghan

27/03/2014 à 19h27

Une coopération pénale internationale exceptionnelle a permis le démantèlement d'un réseau afghan d'immigration clandestine, à partir de l'aire de Téteghem, près de Dunkerque, sur l'A16. Trois ans d'enquête, dix-neuf tomes de dossier, trois jours d'audience et dix prévenus devant la JIRS (juridiction interrégionale spécialisée) de Lille : du passeur au chef de réseau européen, le procureur a requis des peines allant de deux à neuf ans d'emprisonnement.



Ils ont tous moins de 30 ans et ont fait vingt-six mois de détention provisoire : cinq Afghans, un Lituanien, deux Irakiens. **Deux prévenus manquent à l'appel : placés sous contrôle judiciaire, ils ont pris la poudre d'escampette.** Le bourdonnement des traducteurs accompagne les débats. Les échanges avec les prévenus se font en pachto, en arabe, en kurde et en lituanien […].

Le tribunal a condamné le chef de réseau à sept ans de prison et ses deux lieutenants à cinq ans. Le chauffeur lituanien est

condamné à quatre ans de prison, dont un avec sursis. Les passeurs ont été condamnés à des peines allant de trente mois à trois ans de prison.
La Voix du Nord